



Ville de Tonnerre

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 14 FEVRIER 2014 20 h 30

L'an deux mil quatorze, le 14 février à vingt heures trente, le conseil municipal de la ville de Tonnerre s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur André Fourcade, maire, suivant convocation du 7 février 2014.

Étaient présents : M. FOURCADE, maire, Mme LANOUE, M. BONINO, Mme DUFIT, MM. LENOIR, ROBERT, DEMAGNY, adjoints, Mmes BOUC, DUTRAIN, NOLOT, PION, M. ORGEL, Mme ULL GRAVE-LAGAE, M. GRILLET, Mmes THOMAS, BOIZOT, M. BERNARD, Mme AGUILAR.

Absents représentés : Mme DELAVOIX (pouvoir à M. LENOIR), M. BLOT (pouvoir à Mme LANOUE), Mme DA CUNHA (pouvoir à M. FOURCADE), Mme HEDOU (pouvoir à Mme AGUILAR).

Absents excusés : MM DEZELLUS, DUGNY, STAL, HAMAM, GOURDIN, DROUVILLE, Mme PRIEUR.

Secrétaire de séance : Mme LANOUE.

Le quorum étant atteint, Monsieur Fourcade ouvre la séance.

Il donne lecture des pouvoirs et rappelle l'ordre du jour. Il précise que quatre points sont modifiés :

- 13 – Marché de prestation intellectuelle – étude de la stabilité de la falaise Campenon
- 22 – Centre social – Tarifs
- 28 – Compte administratif 2013
- 29f – Affectation du résultat de fonctionnement 2013 – budget centre social

Il demande ensuite s'il y a des questions diverses. Madame Aguilar souhaite parler du réaménagement de la salle du conseil municipal suite aux travaux réalisés dans la mairie et Monsieur Demagny souhaite évoquer le rôle des élus au sein de la collectivité.

1°) Désignation d'un secrétaire de séance

Madame Lanoue est désignée secrétaire de séance.

2°) Approbation du compte-rendu de la séance du 20 décembre 2013

Madame Aguilar indique qu'en ce qui concerne le compte-rendu du conseil municipal du 15 novembre 2013, ses propos ont été mal retranscrits. Lors du débat sur la vente de l'immeuble situé 25 rue de l'Hôpital, elle souhaite qu'il soit ajouté qu'elle a demandé une conservation des biens immeubles par destination. Monsieur Fourcade lui indique qu'il en prend bonne note.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

3°) Décisions prises en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales

Madame Lanoue donne lecture des décisions.

- Surtaxe communale 2^{ème} semestre 2013 sur les consommations d'eau

Il a été décidé d'accepter la somme de 163 381,38 € versée par la Lyonnaise des Eaux au titre de la surtaxe communale du 2^{ème} semestre 2013 sur les consommations d'eau.

Monsieur Robert précise qu'on constate d'année en année une baisse de la consommation d'eau qui est essentiellement due à la diminution du nombre d'habitants. Le problème de l'augmentation du prix du m³ d'eau se posera un jour.

- Assurances dommages aux biens

. dégradations hall piscine

Dans la nuit du 6 au 7 août 2011, un sinistre est survenu à la piscine municipale.

Il a été décidé d'accepter la somme de 4 974,59 € proposée par la SMACL à titre d'indemnisation couvrant l'intégralité du préjudice matériel subi au cours de ce sinistre.

. vol faucheuse

Le 13 juin 2013 aux Jardins municipaux une faucheuse a été dérobée.

Il a été décidé d'accepter la somme de 1 251,68 € proposée par la SMACL à titre d'indemnisation couvrant le remboursement des frais de réparation de la porte du hangar et la valeur de remplacement de la

faucheuse amputée de 80 % pour la vétusté de l'équipement volé qui datait de 2005.

- Prolongation de contrats d'assurance jusqu'au 31 décembre 2014

Il a été demandé à la SMACL (garantie dommages aux biens) et à GROUPAMA (garantie flotte automobile) de prolonger les contrats en cours jusqu'au 31 décembre 2014 afin d'organiser la prochaine mise en concurrence pour des marchés commençant à courir au 1^{er} janvier 2015.

- Contrôle technique – équipements sportifs et jeux de plein air

Le 9 janvier 2013, un contrat d'un an, reconductible deux fois tacitement, a été conclu avec la société Soléus, en vue du contrôle annuel réglementaire des équipements sportifs et jeux de plein air de la commune.

En raison de la modification du nombre de tests de charge sur les différents buts, il a été décidé d'accepter la modification du montant total annuel ferme du contrat, pour les années 2013, 2014 et 2015, à savoir 1 462,71 € TTC au lieu de 1 365,64 €.

- Vérification des installations électriques de l'ensemble des bâtiments communaux

Il a été décidé de conclure un contrat d'un an avec la société Apave en vue de la vérification périodique réglementaire des installations électriques de l'ensemble des bâtiments communaux au prix annuel de 5 364,- € TTC.

- Domaine privé – mise à disposition de locaux

. Restos du Cœur – 5 Rue Campenon – Avenant n° 3

Il a été décidé de convenir par avenant n° 3 d'une prolongation de la mise à disposition gratuite par la ville des locaux sis 5 rue Campenon à Tonnerre.

. Le Secours Populaire – 10 rue du Prieuré

Les locaux mis gracieusement par la commune à disposition du Secours Populaire Français étant devenus vétustes, il a été décidé de signer une convention de mise à disposition gratuite par la ville des locaux sis au rez-de-chaussée du 10, rue du Prieuré à Tonnerre d'une superficie de 104,23 m².

Madame Lanoue ajoute que les responsables du Secours Populaire ont exprimé leur satisfaction et leurs remerciements auprès de la collectivité pour cette mise à disposition. Ces locaux se trouvant de plus au rez-de-chaussée, ils permettent un accès facile pour les personnes à mobilité réduite.

- Distribution du bulletin municipal Janvier 2014

Il a été décidé de confier la distribution du *Tonnerre Infos* numéro 17 à La Poste, entre le lundi 28 et le mardi 29 janvier 2014, dans toutes les boîtes aux lettres des habitants de Tonnerre, de ses hameaux et de ses fermes isolées, et de signer le contrat proposé par celle-ci pour un coût de 257,75 € toutes taxes et charges comprises.

Le conseil municipal prend acte de ces décisions.

ADMINISTRATION GENERALE

4°) Communauté de communes «Le Tonnerrois en Bourgogne» Transfert de compétence – conservatoire de musique et de danse

Monsieur Demagny exprime le plaisir qu'il a à présenter ce projet de délibération très positif pour la ville de Tonnerre, car c'est l'aboutissement d'un travail approfondi avec la communauté de communes d'Ancy le Franc et d'Othe en Armançon qui a conduit à une baisse de la charge nette par élève. Il rappelle que plus de la moitié des élèves sont domiciliés hors de la commune de Tonnerre.

Par arrêté n° 2013/208 en date du 24 mai 2013, le préfet de l'Yonne a prononcé la création, au 1^{er} janvier 2014, de la communauté de communes Le Tonnerrois en Bourgogne issue de la fusion des communautés de communes du Tonnerrois et d'Ancy-le-Franc, du rattachement des communes de Bernouil, Cheney, Dannemoine, Dyé et Flogny-la-Chapelle et du retrait de Béru.

Ce nouvel établissement public de coopération intercommunale issu d'une fusion se voit transférer de plein droit, conformément à l'article L 5211-41-3 du code général des collectivités territoriales, les compétences obligatoires des établissements fusionnés.

Pour les compétences optionnelles, dont l'enseignement de la musique fait partie, la loi prévoit que la nouvelle communauté de communes l'exerce sur l'ensemble de son nouveau périmètre sauf si le conseil communautaire décide, dans un délai de trois mois à compter de la fusion, de les restituer aux communes.

Par délibération en date du 10 janvier 2014, l'organe délibérant de la communauté de communes Le Tonnerrois en Bourgogne a confirmé que l'enseignement de la musique était une compétence intercommunale exercée sur l'intégralité de son nouveau territoire et a décidé de rendre effectif le transfert des biens et du personnel du conservatoire de Tonnerre au 1^{er} février 2014.

Monsieur Demagny propose,

- De prendre acte du transfert du conservatoire de musique et de danse de Tonnerre à la communauté de communes Le Tonnerrois en Bourgogne au 1^{er} février 2014.

Ce point est adopté à l'unanimité.

Monsieur Demagny ajoute que d'ores et déjà, une commission « école de musique » fonctionne et réalise un travail de fond. Les élus des différentes communes dont Madame Boizot sont très impliqués.

5°) Contrat de pays 2007 – 2014 – Avenant n° 4

Monsieur le maire rappelle la signature du contrat de pays 2007-2013, le 1^{er} février 2008, et de ses trois avenants, le dernier ayant été pris en novembre 2012 pour y adjoindre le projet d'investissement sur la médiathèque de Tonnerre.

Par délibération du 2 décembre 2013, le Pays du Tonnerrois a voté une prolongation du contrat de Pays jusqu'au 31 décembre 2014 ainsi que la région Bourgogne l'a proposé avant la signature d'un nouveau contrat pour la période 2015-2020.

Il a été proposé à la région Bourgogne d'affecter une partie des fonds encore disponibles sur le contrat de Pays en 2014 à la restauration du marché couvert Tonnerre.

Dès lors, il est proposé de conclure un avenant n° 4 au contrat de Pays – ville d'appui pour y intégrer la restauration du marché couvert, halle marchande participant à la dynamique du centre-ville de Tonnerre et favorisant le commerce de proximité.

Cet avenant n° 4 permettra d'ajuster les fiches initiales, notamment relativement à la nature des projets, aux montants prévisionnels ou aux plafonds de subvention, sans changer la philosophie générale du contrat et les engagements initiaux.

Monsieur Fourcade ajoute que l'accusé de réception du conseil régional a été reçu ce qui est une bonne nouvelle.

Monsieur Robert précise que cela n'a pas été facile de boucler le plan de financement du projet de restauration du marché couvert mais la volonté des élus pour aller jusqu'à ce programme de rénovation a été sans faille. Cela représente beaucoup de temps, d'énergie et d'heures de travail, dans une conjoncture difficile. Le marché couvert est un monument historique et cette rénovation permettra d'offrir un meilleur confort aux consommateurs et aux commerçants. Ce marché devrait d'ailleurs devenir plus polyvalent et permettre par exemple aux vignerons d'organiser des salons pendant la

période hivernale. Il faudra le rendre plus attractif en attirant les filières courtes et les producteurs locaux. Monsieur Robert tient à féliciter le travail réalisé par Madame Petit-Pierre, manager du centre ville.

Monsieur le maire propose,

- De donner un avis favorable à ces modifications et de l'autoriser, ou son représentant, à signer l'avenant n° 4 au contrat de pays – ville d'appui.

Ce point est adopté à l'unanimité.

PERSONNEL

5°) Modification du tableau des emplois

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Il appartient donc au conseil municipal, compte tenu des nécessités des services et des avancements de grade, de modifier le tableau des emplois afin de permettre la nomination des agents.

Le comité technique du 5 février 2014 a émis un avis favorable à cette modification.

Madame Lanoue précise qu'il s'agit de l'augmentation du temps de travail d'un agent au secrétariat du maire de 50 % à 70 % et de la suppression d'un poste d'agent technique 2^{ème} classe à mi-temps suite à son licenciement pour inaptitude physique, le comité médical du 7 janvier 2014 l'ayant déclaré inapte à toute fonction. Madame Lanoue ajoute que cet agent percevra des indemnités de chômage et sera éligible aux allocations versées par Pôle Emploi.

Madame Lanoue propose,

- De modifier le tableau des emplois suivant l'annexe jointe à la présente délibération.

Ce point est adopté à l'unanimité.

DOMAINE

7°) Station météo France – mise à disposition de terrain

Une station météorologique mesurant les paramètres température, humidité, hauteur des précipitations, direction et vitesse du vent, est installée depuis septembre 2004 sur un terrain appartenant à la commune de Tonnerre en vertu d'une convention arrivée à échéance.

L'ensemble des coûts de fonctionnement de cette station est à la charge de Météo-France.

Cet établissement public sollicite la signature d'une nouvelle convention pour prolonger la mise à disposition gratuite du terrain de 885 m² appartenant au domaine privé de la commune situé sur la parcelle cadastrée section ZR n° 108 lieu-dit « Les Joudres » d'une contenance totale de 2 ha.

Cette convention est d'une durée de trois ans renouvelable tacitement deux fois sauf dénonciation à chaque période de renouvellement triennal en respectant un préavis de six mois.

Monsieur Fourcade ajoute que les renseignements recueillis par Météo France servent bien évidemment pour les prévisions mais également pour les dossiers catastrophes naturelles, les assurances, les viticulteurs, les agriculteurs et ces renseignements seront communiqués à la ville.

Monsieur Fourcade propose,

- De l'autoriser, ou son représentant, à signer la convention proposée par l'établissement public administratif Météo-France relative à la mise à disposition gratuite d'une portion de 885 m² sur la parcelle susvisée aux fins d'y exploiter une station météorologique.

Ce point est adopté à l'unanimité.

URBANISME

8°) Plan de prévention des risques naturels d'inondation – modification du plan de zonage

Par arrêté n° DDT-SERI-2012-0023 du 10 septembre 2012, le préfet de l'Yonne a approuvé le plan de prévention des risques naturels d'inondations de la commune de Tonnerre.

Ce plan comprend, outre la note de présentation, le règlement et une carte des aléas, un plan de zonage délimitant une zone bleue sur le camping municipal telle qu'apparaissant sur la carte ci-annexée.

Un relevé de côtes par le géomètre Monnerais a permis de mettre en évidence que le nivellement du terrain est sensiblement le même, voire un peu plus élevé, sur la partie de terrain située dans le prolongement par la droite de la zone bleue et classée en zone rouge.

En effet, les levées topographiques font apparaître des côtes NGF moyennes autour de 137,84 alors que la référence de la côte de crue centennale est à 137,80 et que les côtes relevées sur la zone bleue sont d'un même ordre de grandeur.

Cette réalité physique de terrain a son importance dans le contexte de projet d'investissement de la société Sogéval qui souhaite implanter, à partir de 2015, sept habitations légères de loisirs (HLL) supplémentaires dans le prolongement de celles déjà installées ou dont l'installation est prévue en 2014 (V. plan joint en annexe 2).

Vu l'article R 562-10-1 du code de l'environnement portant sur la modification du plan de prévention des risques naturels ;

Au vu de l'intérêt socio-économique que présente le zonage bleu sur le camping ;

Considérant que le plan de zonage peut être précisé par les levées topographiques récentes qui démontrent une réalité physique du terrain pouvant justifier une extension de la zone bleue sur le plan de zonage du PPRI de Tonnerre ;

Considérant que la modification envisagée ne porte pas atteinte à l'économie générale du plan de prévention des risques de Tonnerre ;

Monsieur Robert propose,

- De transmettre à Monsieur le préfet de l'Yonne un dossier de demande de modification du plan de prévention des risques naturels inondation de Tonnerre pour étendre la zone bleue sur la partie du camping illustrée par des hachures sur le plan annexé.

Ce point est adopté à l'unanimité.

9°) Politique de la ville – Fonds Façades – 3 rue du Pont

Monsieur Robert quitte la salle du conseil municipal.

Par délibération en date du 16 mars 2012, le conseil municipal a décidé de relancer le dispositif Fonds façades parallèlement au dispositif d'OPAH-RU.

Le périmètre d'intervention est le périmètre du secteur sauvegardé. Le taux de subvention est de 12,5 % du montant HT des travaux plafonné à 2 000 €.

La SCI DU PONT a déposé une demande de subvention au titre du Fonds façades pour l'immeuble sis 3, rue du Pont.

Les travaux de rénovation sur ledit immeuble consistent en une réfection de la façade du commerce.

Le plan de financement est le suivant :

<u>Dépenses €</u>	
Coût total HT des travaux retenus	11 400 €
<u>Recettes €</u>	
Subvention	1 425€
(12,5 % du montant total HT des travaux éligibles, plafonnée à 2 000 euros)	

Monsieur Bonino propose,

- De valider le principe des travaux en accord avec les prescriptions du règlement d'intervention du dispositif Fonds façades et celles du service territorial de l'architecture et du patrimoine ;
- D'approuver le montant de la subvention accordée à la SCI DU PONT pour les travaux de réfection de la façade de l'immeuble sis 3, rue du Pont pour un montant de 1 425 € (mille quatre cent vingt cinq euros).

Ce point est adopté à l'unanimité.

COMMANDE PUBLIQUE

10°) Restauration du marché couvert : attribution complémentaire et mise à jour du plan de financement

Monsieur Robert rejoint l'assemblée.

Monsieur Bonino rappelle que ce marché de travaux est décomposé en douze lots :

- Lot 1 : Maçonnerie, démolitions, pierre de taille, réseaux
- Lot 2 : Charpente métallique
- Lot 3 : Couverture zinc, zinguerie, charpente bois
- Lot 4 : métallerie – serrurerie
- Lot 5 : Miroiterie
- Lot 6 :Menuiserie intérieure bois
- Lot 7 : Plâtrerie – faux plafonds
- Lot 8 : Carrelage faïence
- Lot 9 : Electricité, chauffage rayonnant, ventilation
- Lot 10 : Plomberie sanitaires
- Lot 11 : Peinture
- Lot 12 : sablage

Suite à l'appel à concurrence d'octobre 2013, le conseil municipal a pu attribuer, le 20 décembre 2013, les lots 1, 3, 6, 7, 8, 9 et 10 et a décidé de demander une confirmation aux entreprises ayant répondu sur les lots peinture et sablage au vu du diagnostic plomb transmis aux entreprises.

Concernant ces deux derniers lots, les offres ont été confirmées comme suit :

Entreprises	Prix HT	Note sur le prix (60 %)	Note valeur technique (40%)	Note finale	Classement
Lot 11					
Durand	37 639,00 €	5,00	4,50	4,80	1
Chiavazza	56 105,45 €	3,35	4,97	4,00	2
Delagneau	57 794,48 €	3,25	4,50	3,75	3
Lot 12					
Durand	12 725,00 €	5,00	4,50	4,80	1
James	35 122,00 €	1,81	4,50	2,89	2

Le maître d'œuvre propose d'attribuer les lots peinture et sablage à l'entreprise Durand.

Le conseil municipal du 20 décembre avait décidé également de relancer la consultation pour les lots 2, 4, 5.

Vingt trois entreprises ont reçu un nouveau dossier de consultation le 15 janvier 2014. Elles avaient jusqu'au 30 janvier 2014 pour répondre. Les offres ont été ouvertes lors de la commission des marchés réunie le 31 janvier à 9h30.

Il ressort de leur analyse par le maître d'œuvre le classement suivant :

Entreprises	Prix HT	Note sur le prix (60 %)	Note valeur technique (40%)	Note finale	Classement
Lot 2 Charpente métallique					
MP métal (10600)	101 931,00 €	5,00	3,50	4,40	1
Lot 4 Métallerie - serrurerie					
MP Métal (10600)	87 029,00 €	5,00	3,50	4,40	1
Duet construction (10150)	214 092,00 €	2,03	4,90	3,18	2
Lot 5 Miroiterie					
Vitrerie Espace verre (42000)	78 899,50 €	5,00	4,80	4,92	1
Flash miroiterie (89260)	90 660,00 €	4,35	4,00	4,21	2
Miroiterie de Champagne (10000)	109 173,00 €	3,61	1,00	2,57	4
Dichamp (10000)	120 875,00 €	3,26	4,00	3,56	3

La proposition d'attribution du maître d'œuvre suit le classement des offres.

Après analyse, le coût des travaux du marché couvert s'établit comme suit :

Objet	Opération globale	
	Estimation MOE	Offre
lot n° 1 : Maçonnerie, démolitions, pierre de taille, réseaux	133 868,94	105 000,00
lot n° 2 : Charpente métallique	70 456,38	101 931,00
lot n° 3 : Couverture zinc, zinguerie, charpente bois	112 399,25	92 471,17
lot n° 4 : Métallerie, serrurerie	90 295,49	87 029,00
lot n° 5 : Miroiterie	27 323,14	78 899,50
lot n° 6 : Menuiserie intérieure bois	18 195,60	13 879,86
lot n° 7 : Plâtrerie, faux plafonds	43 306,00	56 783,82
lot n° 8 : Carrelage faïence	35 683,20	17 553,00
lot n° 9 : Electricité, chauffage rayonnant, ventilation	59 944,00	50 241,98
lot n° 10 : Plomberie sanitaires	16 633,28	10 988,53
lot n° 11 : Peinture		37 639,00
lot n° 12 : Sablage	41 894,72	12 725,00
TOTAL	650 000,00	665 141,86

Des mises au point sont possibles, notamment sur le lot 5 pour lequel le maître d'œuvre va proposer à l'architecte des bâtiments de France de supprimer les ventelles en façade et de ne pas remplacer les vitrages de la grande verrière .

Selon l'estimation prévisionnelle du maître d'œuvre, la mise au point du lot n° 5 pourrait entraîner une moins-value de l'ordre de 30 000 €. L'option n° 1 du lot n° 4 portant sur le SAS d'entrée pourrait être prise (21 700,00 € HT).

Monsieur Bonino propose,

- D'attribuer les marchés de travaux du marché couvert conformément aux classements du maître d'œuvre ;
- De prendre l'option 1 sur le lot n° 4 pour le SAS d'entrée ;
- D'autoriser Monsieur le maire, ou son représentant à signer les actes d'engagement, les mises au point et toutes pièces à venir conformément aux classements énoncés ci-dessus ;
- De mettre à jour le plan de financement suite à la précision apportée par la Drac sur le périmètre exact de la protection au titre des monuments historiques.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Dépenses		Recettes	
Travaux	650 000,00	Région - Contrat de Pays	100 000,00
Maîtrise d'œuvre	63 050,00	FNADT territorial	100 000,00
Contrôle technique	3 165,00	DRAC sur MH inscrit	133 593,00
OPC	6 500,00	CGY sur MH inscrit	80 000,00
CSPS	1 200,00	Fisac	80 000,00
Assurance DO	10 000,00	DETR	80 000,00
Imprévus	15 000,00	Enveloppe parlementaire	10 000,00
		FCTVA	139 136,42
		Ville de Tonneville	175 968,58
TOTAL HT	748 915,00		
TVA 20 %	149 783,00		
TOTAL TTC	898 698,00	TOTAL	898 698,00

Soit un autofinancement de 22,07 % sur le montant total HT de l'opération.

Remarque : les mises au point proposées par le maître d'œuvre entraîneront l'ajustement de ce plan de financement.

Ce point est adopté à l'unanimité.

Monsieur Fourcade ajoute que ce dossier est bien subventionné.

Monsieur Robert précise que des difficultés ont été rencontrées du fait que le marché couvert n'est pas en totalité un monument historique, la partie sous la mairie n'étant pas inscrite aux monuments historiques. Un subventionnement FISAC a été prévu car la lettre reçue de Madame la ministre laisse penser qu'il nous sera octroyé.

Monsieur Robert souligne qu'avec un autofinancement à hauteur de 22 %, même « si on a pris un peu de temps, cela valait le coup » ! Le dossier est prêt et les travaux peuvent commencer. Un questionnaire a été distribué aux commerçants pour réaliser au mieux la phase de déménagement du marché et une rencontre avec le cabinet Durand-Juteux est prévue.

Monsieur Fourcade interroge Monsieur Robert sur la date de début des travaux. Monsieur Robert indique que son vœu est que les travaux soient réalisés sur six mois, du mois d'avril 2014 à la fin du mois de septembre 2014. C'est la période idéale pour les travaux de toiture, sablage, etc. Il ne sera pas possible de rester dans les lieux.

Madame Aguilar se dit ravie de constater que Monsieur Robert souligne le temps pris pour obtenir des subventions ce qui n'a pas, à son avis, toujours été le cas dans d'autres dossiers. Elle souligne qu'il y a quand même une incertitude concernant les fonds Fisac.

Monsieur Robert précise qu'il y a un paradoxe car dès que l'on reçoit l'accusé de réception comme quoi le dossier est complet, on peut commencer les travaux mais il y a un blocage car de nombreux élus ont déposé des dossiers pour bénéficier du financement Fisac mais ne commencent pas les travaux. A Tonnerre, on a une union commerciale et tous les critères sont réunis pour bénéficier de ce financement. Le dossier ayant été déposé au début de l'année 2013, on compte deux ans pour recevoir une réponse ce qui porte à la fin de l'année 2014.

11°) Groupement de commandes – Extension de réseaux eau potable, assainissement et électricité du camping de Tonnerre

Vu l'article 8 du code des marchés publics ;

Monsieur Robert rapporte que l'exploitant actuel du camping, la société Sogéval, titulaire d'un bail emphytéotique de vingt ans sur le camping de Tonnerre depuis le 18 janvier 2012, souhaite faire implanter par la société Somival de nouveaux HLL et aménager une piscine dans le prolongement de la rangée actuelle de mobiles homes.

La commune, propriétaire du foncier, accepte de prendre en charge cette extension de réseaux eau potable et assainissement. En revanche, les travaux nécessaires au raccordement des futurs HLL aux réseaux eau potable, assainissement et électricité incombent à la société Somival.

Afin de coordonner cette commande commune entre une collectivité territoriale et une société de droit privé suivant les règles de la commande publique, une convention de groupement est proposée qui confiera à la ville de Tonnerre la coordination de cette commande comportant :

- consultation des entreprises ;
- attribution et signature du marché ;
- suivi de l'exécution des travaux ;
- suivi de l'exécution financière et appel par titre de la part revenant à la société Somival.

Monsieur Robert propose,

- D'autoriser Monsieur le maire, ou son représentant, à signer une convention de groupement de commande avec la société Sogéval pour les travaux d'extension de réseaux au camping de Tonnerre aux conditions ci-dessus explicitées.

Ce point est adopté à l'unanimité.

Monsieur Robert précise que la ville reste maître d'ouvrage de l'opération.

Madame Aguilar souligne deux années de dysfonctionnement par rapport au nombre d'étoiles attribué au camping municipal qui est passé de

deux étoiles à une étoile sans que les vacanciers en soient informés. Elle estime qu'il y a eu tromperie et elle espère que les améliorations envisagées permettront de retrouver un camping digne de ce nom qui puisse accueillir les touristes dans de bonnes conditions. Le taux d'occupation prouve que ce n'est pas le cas actuellement.

Monsieur Robert répond qu'avant de juger une entreprise, il faut regarder les résultats. La première année le résultat était positif et la Société Sogeval a respecté la redevance loyer prévue, représentant un pourcentage du chiffre d'affaires réalisé. Pour la deuxième année, on n'a pas encore les bilans. Il faut respecter cette entreprise qui a prévu d'investir 650 000 € à Tonnerre.

Madame Aguilar indique qu'elle prend en compte les remarques des touristes. L'inspection du travail a rendu un rapport défavorable. Elle accuse la municipalité actuelle d'avoir fait un autre choix que celui de l'ancienne municipalité et estime que la constatation est là.

Monsieur Robert ajoute que le choix fait par l'ancienne municipalité était un gérant qui avait conduit à un déficit de 40 000 € ! Le classement des campings et des gîtes a changé en juin 2012 et le passage de deux à une étoile était inévitable.

Madame Aguilar répond qu'il faut parfois savoir donner pour recevoir. Il faut donner les bonnes informations aux touristes et avoir une parfaite transparence vis-à-vis de la clientèle.

Monsieur Bonino souligne qu'il ne faut pas oublier que la Société Sogeval avait prévu une extension d'un bloc sanitaire qui a été refusé par la D.D.T car se trouvant en zone inondable.

Monsieur Lenoir est d'avis qu'il faut faire confiance à l'initiative privée et que ce choix avait fait l'unanimité en commission. Il faut rester logique. Le problème posé par ce dossier est le suivant : *« la collectivité, dont les impôts sont payés par ses habitants, a-t-elle vocation à financer l'exploitation d'un camping déficitaire en raison de son gérant ? Non, alors il faut chercher d'autres solutions sans rester sur des positions antérieures ».*

Madame Aguilar fait part de son accord pour évoluer favorablement mais en respectant la clientèle et en étant en adéquation avec ce que l'on propose.

Madame Bouc tient à préciser qu'elle a dans sa clientèle des personnes qui séjournent au camping de Tonnerre et qui ont exprimé leur satisfaction.

12°) Marché de travaux – extension de réseaux eau potable, assainissement et électricité du camping de Tonnerre

Un avis d'appel public à concurrence a été publié le 16 janvier 2014 pour un marché de travaux relatif à l'extension de réseaux eau potable, assainissement et électricité du camping de Tonnerre.

La date limite de remise des offres était le 29 janvier 2014. Le critère unique de sélection des offres reposait sur le prix.

La commission des marchés s'est réunie le 31 janvier 2014.

Vu les propositions reçues de 6 candidats, résumées ci-dessous :

Entreprise	Siège social	Montant HT de l'offre
Mansanti	Flogny la chapelle (89)	29 967,20 €
Eiffage	Longvic (21)	29 855,02 €
Proxi TP	Tronchoy (89)	19 323,50 €
TPIL	Ligny le chatel (89)	29 714,20 €
Eurovia	Gevrey Chambertin (21)	31 600,04 €
GCTP	Ligny le chatel (89)	24 975,82 €

Monsieur Bonino propose,

- D'attribuer le marché à la société Proxi TP située à Tronchoy (89) pour un montant de 19 323,50 € HT soit 23 188,20 € TTC (TVA 20 %) qui sera payé comme suit :

- A la charge de la ville de Tonnerre :
. 7 305,00 € HT sur le budget Assainissement
. 6 379,00 € HT sur le budget Eau

- A la charge de Somival :
. 5 639,50 € HT

Ce point est adopté à l'unanimité.

13°) Marché de prestation intellectuelle – étude de la stabilité de la falaise Campenon

Monsieur Fourcade précise qu'il s'agit d'un risque qui a été inclus dans le plan communal de sauvegarde.

Un avis d'appel public à concurrence a été publié le 26 décembre 2013 pour un marché de prestation intellectuelle concernant le diagnostic géotechnique sur l'ensemble de la falaise Campenon et des solutions de confortement des instabilités repérées au 151 rue Campenon à Tonnerre.

La date limite de remise des offres était le 29 janvier 2014. Les critères de sélection des offres étaient :

- 60 % : prix ;
- 20 % : mémoire technique et phasage ;
- 20 % : références sur études similaires.

La commission des marchés s'est réunie le 31 janvier 2014.

Vu les propositions reçues de 11 candidats, résumées ci-dessous :

Entreprise	Siège Social	Montant H.T. de l'offre
S.E.T.E.	St Quentin Fallavier (38)	3 280 €
I.M.S.	Montbonnot (38)	8 140 €
ANTEA GROUP	Olivet (45)	15 900 €
EGIS STRUCTURES	Seyssins (38)	15 155 €
FONDASOL	Montfavet (84)	12 285 €
GEOTEC	Auxerre (89)	10 770 €
GEOLITHE	Crolles (38)	7 421 €
INERIS	Verneuil (60)	43 500 €
TECHNISOL	Ballainvilliers (91)	10 350 €
CEBTP	Dijon (21)	26 660 €
ALP'GEORISQUES	Domene (38)	9 800 €

Après analyse, le classement suivant est proposé, en tenant compte de la valeur des mémoires techniques et des références.

Entreprise	Prix HT en euros	Note/prix	Note valeur technique	Note références	Note finale	Classement
S.E.T.E.	4 680 *	14.69	10	18	14.4	2
I.M.S.	8 140	12.28	14	18	13.8	3
ANTEA GROUP	15 900	8.97	10	18	11	9
EGIS STRUCTURES	15 155	9.21	10	18	11.1	8
FONDASOL	12 285	10.26	12	18	12.2	6
GEOTEC	10 770	10.92	12	18	12.5	5
GEOLITHE	7 421	12.71	17	18	14.6	1
INERIS	43 500	4.59	10	18	8.4	11
TECHNISOL	10 350	11.11	12	12	11.5	7
CEBTP	26 660	6.54	12	18	9.9	10
ALP'GEORISQUES	9 800	11.38	16	18	13.6	4

* deux réunions incluses.

Il est proposé d'entrer en négociation avec les quatre candidats les mieux placés et de leur demander de fournir également une offre pour l'extension de mission sur la falaise St Michel.

Monsieur Bonino propose,

- D'autoriser Monsieur le maire, ou son représentant, à conduire les

négociations avec les quatre candidats les mieux classés et de signer un marché de services avec l'entreprise la mieux-disante pour la réalisation des études sur les falaises Campenon et St Michel ;

- De solliciter auprès des services de l'Etat une aide financière au titre des fonds Barnier pour l'étude complémentaire sur la falaise St Michel.

Monsieur Bonino ajoute que l'aide financière au titre des fonds Barnier représente 50 % sur les études.

Monsieur Lenoir précise que cette intervention entre dans le pouvoir de police du maire en ce qui concerne les études. Ensuite, les travaux seront à la charge des propriétaires.

Ce point est adopté à l'unanimité.

CULTURE

14°) Cinéma – tarifs promotionnels

La fédération nationale des cinémas français a lancé une campagne promotionnelle pour l'année 2014 : 4 € pour les enfants de – 14 ans tous les jours, à toutes les séances, et pour tous les films.

Cette opération en faveur des jeunes spectateurs s'adresse aux familles et aux jeunes, un public essentiel qui constitue le public de demain. Son objectif, dans un contexte de baisse de la fréquentation, est de leur permettre de venir plus fréquemment et plus facilement au cinéma.

La commission 4 réunie le 4 février 2014 a émis un avis favorable à l'adoption de ce tarif.

Monsieur Demagny propose,

- De créer à partir du 21 février 2014 un tarif de 4 € pour les enfants âgés de moins de 14 ans applicable sur présentation d'un justificatif d'âge, hors éventuelle majoration pour les films en 3D et hors séances, opérations et tarifications spéciales.

Ce point est adopté à l'unanimité.

15°) Cinéma de Tonnerre – convention avec Procirep

La loi n° 2010-1149 du 30 septembre 2010 relative à l'équipement numérique des établissements de spectacles cinématographiques met à la charge des distributeurs d'œuvres cinématographiques une contribution qui, en cas d'élargissement du plan initial de sortie (augmentation du nombre de

copies numériques en salles en 2ème, 3ème ou 4ème semaine d'exploitation), est appelée à être perçue et répartie par l'intermédiaire d'une caisse de répartition dénommée « PROCIREP ».

Les contributions liées aux copies mises en circulation en première semaine d'exploitation ne sont pas concernées. Elles font l'objet d'accords directs de gré à gré entre les exploitants de salles cinématographiques et les distributeurs, et n'entrent donc pas dans le périmètre des activités de cette caisse de répartition.

La PROCIREP perçoit également les contributions dues au titre des circulations numériques financées par l'Agence pour le Développement Régional du Cinéma (ADRC).

Afin que le cinéma de Tonnerre puisse bénéficier de la répartition des contributions auxquelles il a droit, un contrat de mandat doit être établi entre la commune de Tonnerre et la PROCIREP.

Monsieur Demagny propose,

- D'autoriser Monsieur le maire, ou son représentant, à signer un contrat de mandat avec la société PROCIREP, permettant à cette société :

- de collecter les déclarations des distributeurs afférentes aux élargissements des plans initiaux de sortie ;
- de percevoir et de répartir des contributions dues au titre des élargissements de ces plans initiaux de sortie ;
- d'informer les exploitants de salles du fonctionnement de ce dispositif ;
- de percevoir les contributions dues au titre des circulations numériques financées par l'ADRC ;
- de répartir ces dernières contributions conformément aux instructions de l'ADRC.

Ce point est adopté à l'unanimité.

Monsieur Lenoir informe les membres du conseil municipal de l'évolution favorable de la fréquentation du cinéma sur la dernière période de l'année 2013, et ce avant la sortie du film « Tonnerre ». La subvention d'équilibre initialement prévue à 69 000 € sera ramenée à environ 59 000 €. Le cinéma représente un outil local qui commence à s'ancrer dans la population grâce aux investissements réalisés. L'agrément « Arts et essais » est en cours d'examen et si on l'obtient, on pourra bénéficier d'une subvention de l'ordre de 20 à 25 000 € ce qui ramènerait la subvention d'équilibre à environ 35 000 €. L'objectif fixé serait alors atteint.

Madame Aguilar souligne qu'au jour d'aujourd'hui la subvention d'équilibre est de 59 000 € alors qu'en 2007 elle était de 48 000 € - Cette hausse est à son sens due à des hausses excessives des tarifs et à une mauvaise politique menée par la collectivité. Elle confirme qu'il faut que la subvention d'équilibre soit ramenée en dessous de 35 000 €.

16°) Tour de chant « Je n'attacherai pas tes ailes » - Exposition Felix Leclerc

Dans le cadre des animations proposées par la médiathèque Ernest Coeurderoy, l'association « le p'tit chariot » propose les deux animations suivantes :

- un tour de chant « Je n'attacherai pas tes ailes » (textes et musiques de Félix Leclerc) présenté par la chanteuse Hélène Maurice en solo le samedi 8 mars 2014 à 20 h 30 au conservatoire de musique de Tonnerre ;
- une exposition Félix Leclerc présentée à la médiathèque du 7 au 27 mars 2014.

Monsieur Demagny propose,

- D'autoriser Monsieur le maire, ou son représentant, à signer un contrat de cession de droit d'exploitation d'un spectacle avec l'association « le p'tit chariot » organisatrice de ce spectacle, pour un coût de 700 euros tous frais de déplacement compris, l'hébergement et les repas étant à la charge directe de l'artiste et l'exposition étant prêtée à titre gratuit.

Ce point est adopté à l'unanimité.

17°) 25^{ème} académie de musique - Tarifs

Monsieur Demagny propose de traiter les points 17, 18 et 19 ensemble.

L'académie de musique 2014 sera organisée du 6 au 13 juillet ;

Monsieur Demagny propose,

- De maintenir en 2014 les tarifs d'inscription à l'académie de musique comme suit :

Année 2014	Stagiaire domicilié en dehors de l'Yonne	Stagiaire icaunais
Pension complète	440 €	360 €
Demi-pension	390 €	310 €

- D'accorder une réduction de 10 % sur la deuxième inscription d'un même foyer ;
- De fixer les tarifs de boissons à 0,70 € l'unité et le CD à 10 € l'unité.

Ce point est adopté à l'unanimité.

18°) Demande de subvention auprès du conseil général de l'Yonne pour l'académie de musique 2014

Dans le cadre du nouveau schéma départemental d'enseignement musical, le conseil général de l'Yonne apporte une aide directe aux collectivités qui portent des projets culturels.

Le conservatoire organise sa 25^{ème} académie de musique du 6 au 13 juillet 2014. Le budget prévisionnel est le suivant :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Hébergement	3 600,00 €	Participation des stagiaires	30 000,00 €
Restauration	9 000,00 €	Vente CD et boissons	400,00 €
Frais de personnel	19 000,00 €	Subvention Conseil Général	5 000,00 €
Logistique	1 500,00 €	Remb. frais médicaux	100,00 €
Location de salle et matériel	3 500,00 €		
Publicité	400,00 €		
Transports	200,00 €		
Accord piano	200,00 €		
Assurance	500,00 €		
Partitions	500,00 €		
Divers	1 350,00 €		
Affranchissement	200,00 €		
Réception	2 000,00 €		
Animations	150,00 €		
Frais médicaux	100,00 €	Ville de Tonnerre	6 900,00 €
Commissions ANCV	50,00 €		
Reprographie	150,00 €		
Total TTC	42 400,00 €	Total TTC	42 400,00 €

Monsieur Demagny propose,

- De solliciter une subvention de 5 000,00 euros auprès du Conseil Général de l'Yonne pour l'organisation de l'Académie de musique qui se déroulera du 6 au 13 juillet 2014.

Ce point est adopté à la majorité.

19°) Demande de soutien à la fédération musicale de l'Yonne pour l'académie de musique 2014

Monsieur Demagny rappelle que chaque année a lieu l'académie de musique de Tonnerre. Celle-ci a lieu cette année du 6 au 13 juillet 2014.

Les stagiaires sont d'origines géographiques variées.

Dans le cadre de sa politique de soutien aux initiatives culturelles, la Fédération Musicale de l'Yonne apporte une aide en fonction du nombre d'élèves issus d'une structure affiliée à cet organisme.

Monsieur Demagny propose,

- De solliciter une participation auprès de la Fédération Musicale de l'Yonne de 50,00 euros par enfant appartenant à une structure affiliée à cette association et participant à l'Académie de musique 2014.

Ce point est adopté à l'unanimité.

Monsieur Lenoir précise qu'il n'y a pas de lien direct entre l'académie de musique et le conservatoire. Au même titre que l'harmonie municipale, l'académie de musique reste rattachée à la commune. Cette manifestation est l'illustration qu'il est possible de réaliser des activités attrayantes pour les jeunes à un coût nul pour la collectivité. Il félicite le directeur du conservatoire qui est pour une grande part dans cette parfaite gestion.

20°) Apéro-concerts 2014 – concerts et services annexes

La commune de Tonnerre est organisatrice de plusieurs apéro-concerts durant l'été 2014.

Monsieur Demagny propose

- D'autoriser Monsieur le maire, ou son représentant, à signer les conventions suivantes :

Date	Nom du groupe	Coût	Prestations complémentaires	Lieu
5 juillet 2014	Spirit'S	700 €		Place Marguerite de Bourgogne
12 juillet 2014	Kalffa	1 599 €	6 repas chauds	Place Marguerite de Bourgogne
19 juillet 2014	Amalgam Nko	500 €	5 repas	Place Marguerite de Bourgogne
26 juillet 2014	The atomic'cats	700 €		Place Marguerite de Bourgogne
2 août 2014	Desspotes	Pris en charge par Tonnerre en ville		Place Marguerite de Bourgogne
9 août 2014	Blues Band	550 €		Place Marguerite de Bourgogne

16 août 2014	L'effet Nias	250 €	2 repas/boissons	Place Marguerite de Bourgogne
23 août 2014	Shannon Dale	1 000 €		Place Marguerite de Bourgogne
30 août 2014	Tournée Générale	2 000 €		Pâtis

Ce point est adopté à l'unanimité.

Monsieur Demagny précise que d'autres spectacles pourraient être donnés place Edmond Jacob, rue de l'hôtel de ville et Place de la Halle Daret avec l'harmonie municipale.

ANIMATION

21°) Centre social – agrément caisse d'allocations familiales – proposition de renouvellement

La politique sociale de la ville de Tonnerre s'inscrit dans la perspective de la solidarité entre les personnes et les générations et s'adresse donc à l'ensemble des Tonnerrois.

Géré depuis l'an 2000 par la municipalité de Tonnerre, le centre social intervient sur l'ensemble des activités sociales et regroupe une grande partie des activités Enfance - Jeunesse de la ville de Tonnerre.

L'agrément du centre social par la caisse d'allocations familiales de l'Yonne (Caf) permet de bénéficier d'un soutien technique et financier de la part de cet organisme, à condition qu'il y ait une vision stratégique admise et acceptée par la Caf.

La Caf définit à travers ses différentes circulaires et notamment celle de juin 2012 que l'animation de la vie sociale doit faciliter l'intégration des familles dans la vie collective et citoyenne.

Le précédent contrat d'agrément s'étant achevé fin décembre 2012 et reconduit un an par voie d'avenant, il doit faire l'objet d'un nouveau contrat d'objectifs qui tienne compte de l'évaluation de la précédente période, de l'évolution des services et des besoins de la population. Ce nouveau document a été amendé et complété lors de diverses réunions.

Au final, le nouveau contrat du centre social se tourne autour de trois axes prioritaires, à savoir :

1 - généraliser la participation des habitants dans l'animation du projet du centre social ;

- 2 - développer le soutien à la parentalité et favoriser le développement des enfants et des jeunes ;
- 3 - agir contre l'isolement des personnes.

Au vu du projet établi par le centre social et consultable au secrétariat du maire ;

Monsieur Lenoir propose,

- D'approuver le projet établi par le centre social pour l'évolution des services à offrir à la population tonnerroise ;
- De solliciter le renouvellement de l'agrément du centre social de Tonnerre pour une durée de cinq ans à compter du 1^{er} janvier 2014 auprès de la Caisse d'allocations familiales de l'Yonne ;
- D'autoriser Monsieur le maire, ou son représentant, à signer la convention et toutes pièces à venir.

Monsieur Lenoir ajoute que ce dossier est relativement objectif après les rectifications qui y ont été faites. Il rappelle qu'il n'appartient pas à un service de s'adonner à une analyse d'ordre politique.

- La première partie du dossier est une introduction longue relative au contexte et au diagnostic du territoire.
- La deuxième partie rappelle les actions du centre social sur la période précédente.
- La troisième partie est consacrée au bilan des actions à destination des jeunes et des enfants de l'accueil de loisirs et de celles à destination des adultes avec l'accueil des familles et les ateliers d'alphabétisation. Elle mentionne les organigrammes dont celui faisant figurer les services administratifs qui relient le centre social à la hiérarchie administrative dans la collectivité.
- La dernière partie organise la politique sociale du centre autour de trois axes qui guideront son activité. On peut compter une quarantaine d'actions qui sont classiquement celles d'un centre social à l'exclusion de celles relevant du CLSPD.

Monsieur Lenoir précise qu'une action qui ne figurait ni dans le dossier du mois de juillet ni dans celui du mois d'octobre, a été rajoutée suite à la demande du bureau municipal. Il s'agit de l'organisation des TAP (temps des activités périscolaires). C'est un dossier lourd qui a demandé un travail de suivi et de savoir faire et qui incombe normalement dans sa dimension organisationnelle, à la directrice du centre social. Ensuite l'animation appartiendra aux animateurs du centre social mais également à des éducateurs spécialisés pour les animations sportives. La municipalité souhaite mettre à la disposition des enfants toutes les structures communales : la médiathèque, le cinéma, la piscine, les bâtiments sportifs et si possible le conservatoire. Monsieur Lenoir souligne que la collectivité dispose de la possibilité d'encadrer la totalité des jeunes qui pourront bénéficier de la qualité de ses

installations et découvrir des activités proposées par le monde associatif. Monsieur Lenoir tient à remercier toutes les personnes qui sont à l'origine de ce projet.

Madame Aguilar demande à Monsieur Lenoir s'il s'agit d'un conseil municipal ou s'il est en campagne. Elle lui fait remarquer qu'il est entrain de développer l'axe de sa campagne électorale en conseil municipal alors que le projet présenté comporte une quarantaine d'actions.

Monsieur Fourcade précise que le TAP est imposé par la loi.

Madame Aguilar demande que soient développées les autres actions.

Monsieur Lenoir propose de présenter, parmi ces actions, celles qui sont nouvelles :

- les animations hors les murs : force est de constater que les jeunes qui sont inoccupés et stationnent sur le Pâtis ou dans d'autres lieux, pourraient avoir d'autres occupations. Une expérimentation est en cours consistant en ce que des animateurs aillent à leur rencontre pour essayer de les impliquer dans des activités intéressantes et éducatives répondant à leurs attentes. Ils pourraient être accueillis au premier niveau de la maison du poète où des animations pourraient être organisées.
- Café des parents : Le but est de créer un lien social à l'intérieur du centre social en permettant à des parents de se rencontrer et d'échanger entre eux.
- Initiation à la cuisine collective : Il s'agit de préparer tous ensemble un plat en apprenant à gérer son budget. Là encore il s'agira d'un lieu d'échange et de dialogue.
- Fais ton choix, bouges toi ! : Il s'agit de permettre à des jeunes de lancer des projets qui leur tiennent à cœur. C'est un dispositif souple dont le budget n'est pas encore déterminé mais toutes ces actions seront placées sous l'axe de l'évaluation.
- Tonnerroise de la solidarité : qui sera proposée sous une nouvelle forme.
- Rencontre des parents.
- Semaine de l'enfant et de la famille, thème qui concernera plutôt les éducateurs.
- Les TAP.

Ce point est adopté à l'unanimité.

22°) Centre social - Tarifs

Vu la délibération n° 13/143 du 31 mai 2013 portant sur les tarifs applicables aux activités du centre social ;

Vu l'avis de la commission 4 réunie le 4 février 2014 ;

Considérant que certaines activités proposées par le centre social au cours des vacances d'hiver 2014, du 24 février au 7 mars 2014, et de printemps, du 18 avril au 5 mai 2014, nécessitent le vote de tarifs spéciaux ;

Les sorties concernées sont les suivantes :

- Dans le cadre des activités du centre social et du programme Ville-Vie-Vacances, le secteur jeunes souhaite organiser un camp intitulé « Silence, on court...ahahh ! » du 5 au 7 mars 2014 pour les jeunes de 11 à 16 ans ;
- Camp « Paris nous voici », 2 jours, les 28 et 29 avril 2014 ;
- Sortie Lasergames à Troyes proposée le 26 février 2014 ;
- Sortie famille à Auxerre le 19 février 2014 pour un spectacle du cirque Medrano.

Considérant, d'autre part, que l'accueil périscolaire du soir proposé après l'aide aux devoirs a du mal à fidéliser les enfants et les jeunes ;

Sur proposition de Monsieur Lenoir et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE

- De modifier la délibération susvisée comme suit :

- Création des tarifs pour les sorties et camp proposés au cours des vacances :

*** Camp « Silence, on court...ahahh ! »** du 5 au 7 mars 2014 pour les jeunes de 11 à 16 ans

Quotient familial	Tarif Tonnerrois	Tarifs extérieurs
Qf ≤ 480 €	38,00 €	51,00 €
Qf de 481 à 610 €	40,00 €	54,00 €
610 € < Qf	42,00 €	57,00 €

*** Camp « Paris nous voici ! »**, les 28 et 29 avril 2014 pour 12 jeunes de 11 à 16 ans ;

Quotient familial	Tarif Tonnerrois	Tarifs extérieurs
Qf ≤ 480 €	40,00 €	52,00 €
Qf de 481 à 610 €	42,00 €	55,00 €
610 € < Qf	44,00 €	58,00 €

*** Sortie famille Cirque Medrano à Auxerre**

Enfants	Adultes
6,00 €	10,00 €

*** Sortie Lasergames à Troyes**

Quotient familial	Tarif Tonnerrois	Tarifs extérieurs
Qf ≤ 480 €	5,00 €	6,00 €
Qf de 481 à 610 €	5,30 €	6,30 €
610 € < Qf	5,50 €	6,60 €

- Gratuité du périscolaire des écoles élémentaires des Lices, Pasteur et des Prés-Hauts à compter du 10 mars 2014 à titre expérimental compte tenu de la baisse de fréquentation du centre social et de la modicité des recettes générées à cette occasion.

Ce point est adopté à l'unanimité.

Concernant le camp « Paris nous voici », Monsieur Lenoir confirme, comme l'a demandé la commission 4, que les jeunes qui participeront à ce camp seront en majorité des jeunes qui habitent Tonnerre.

Madame Aguilar demande des précisions sur ce camp. Madame Lanoue lui indique qu'il y a eu une modification en ce qui concerne l'hébergement qui se fera en auberge de jeunesse et seulement pour une nuit de manière à en réduire le coût.

Monsieur Grillet souligne la baisse de la fréquentation du centre social qui apparaît sur le compte administratif.

Monsieur Lenoir confirme une baisse inquiétante de la fréquentation du centre social. Que font les jeunes ? Ils sont chez eux, dans des associations, oisifs en considérant que le coût ne leur permet pas d'accéder à ce service ? Autant de questions qu'il faut se poser. C'est pour cela que le périscolaire est proposé à titre gratuit par cette délibération.

FINANCES

23°) Associations – avances sur subventions

Le budget de la commune de Tonnerre sera voté en avril 2014. Or, certaines associations ont besoin, pour leur fonctionnement courant ou la préparation des manifestations prévues en 2014, de l'aide financière de la commune.

Dans ces conditions, il sera proposé au conseil municipal de voter une avance sur subvention 2014 d'un montant de 30 % de l'aide allouée en n-1 ou n-2 au profit de

l'AST, 30 % de 45 000 €, soit 13 500 €

l'Harmonie municipale, 30 % de 3 300 €, soit 990 €

l'office de tourisme, 30 % de 10 000 €, soit 3 000 €

les Médiévales, 30 % de 15 000 €, soit 4 500 €

Avances qui pourront être versées dès le mois de mars 2014.

En outre, il est rappelé au conseil municipal qu'il a approuvé, le 20 décembre 2013, une convention avec l'association Tonnerre culture qui prévoit une subvention annuelle de 1 500 €. Il est proposé de procéder au versement de cette subvention dès le mois de mars 2014.

Monsieur Lenoir propose,

- De verser, sur demande, les avances comme indiqué ci-dessus.

- De procéder au versement de la subvention d'un montant de 1 500 € au profit de l'association Tonnerre-culture pour l'année 2014 conformément à la convention applicable depuis le 1^{er} janvier 2014.

Ce point est adopté à l'unanimité.

24°) Adhésion association Vitavie

Vitavie propose à la ville de Tonnerre d'adhérer à l'association pour un montant annuel de 84,00 €.

Elle propose en outre une convention cadre régissant les relations contractuelles avec la ville de Tonnerre au cas où celle-ci souhaiterait faire appel à cette association d'aide au retour à l'emploi par l'insertion professionnelle pour des travaux de nettoyage ou de services divers.

Cette convention fixe les modalités organisationnelles du chantier d'insertion, tant dans ses aspects pratiques que financiers. A ce dernier titre, la

mise à disposition de main-d'œuvre est proposée au taux horaire de 9,00 € net.

Monsieur Lenoir propose,

- D'autoriser Monsieur le maire, ou son représentant, à signer la convention de partenariat sans exclusivité avec l'association Vitavie pour l'année 2014 ;
- D'adhérer en 2014 à cette association et de verser à celle-ci la cotisation annuelle de 84,00 €.

Ce point est adopté à l'unanimité.

25°) Protocole transactionnel – C3B – pénalités de retard

Par délibération du 31 mai 2013, la ville de Tonnerre a décidé de faire application de pénalités de retard à l'entreprise C3B suivant accord transactionnel. Le retard de 40 jours imputé par la ville de Tonnerre n'a pas été accepté par l'entreprise qui reconnaît comme étant de son fait un retard d'une vingtaine de jours au plus, pour un montant de 11 700 €.

Afin de boucler ce dossier et de permettre au maître d'œuvre d'établir le décompte général définitif,

Monsieur Lenoir propose,

- D'approuver les termes de l'accord transactionnel enregistrant les concessions réciproques et fixant à 11 700 € le montant des pénalités de retard appliqués à C3B, correspondant à une vingtaine de jours de retard, somme que cette entreprise devra payer à la commune dans les 30 jours suivant la notification du DGD du marché de construction de la station d'épuration de Tonnerre ;
- D'autoriser Monsieur le maire, ou son représentant, à signer le protocole d'accord avec l'entreprise C3B et toutes pièces à venir.

Monsieur Lenoir ajoute que c'est un dossier que la collectivité souhaite clore afin que le chantier soit bouclé. Initialement la somme demandée était 24 000 €.

Ce point est adopté à l'unanimité.

26°) Primé d'épuration – compensation années 2008 à 2012

L'agence de l'eau avait versé des acomptes sur primes d'épuration de 2008 à 2011 inclus, d'un montant de 20 346 € chaque année.

Or, les résultats de l'ancienne station d'épuration étaient de plus en plus mauvais eu égard aux exigences croissantes des normes environnementales. Par conséquent, un solde en défaveur de la ville s'établissait comme suit :

2008 : - 718,60 €

2009 : - 5 308,14 €

La nouvelle station a été mise en fonctionnement dans le courant de l'année 2010. La prime d'épuration a été calculée à 22 270,54 €.

Enfin, en 2011 et 2012, les résultats sont très satisfaisants et les primes d'épuration calculées par l'agence de l'eau s'élèvent respectivement à 38 562,85 € et 33 180,67 €.

Afin de procéder au versement du solde dû à la ville de Tonnerre, l'agence de l'eau propose une convention de compensation.

Monsieur Robert propose,

- D'accepter la convention de compensation proposée par l'agence de l'eau et d'approuver le solde en faveur de la ville de Tonnerre s'élevant à 47 295,32 € ;

- D'autoriser Monsieur le maire, ou son représentant, à signer la convention correspondante et toutes pièces à venir.

Ce point est adopté à l'unanimité.

Monsieur Lenoir précise que l'investissement de la collectivité aura été de 3 millions d'euros. Le dossier a été repris en 2008 par Monsieur Bonino et les besoins de la collectivité ont été redéfinis pour aboutir à une station d'épuration aux normes.

27°) Dégrèvement exceptionnel redevance assainissement

La SNC Le Balto a informé la commune et la société Lyonnaise des eaux d'une consommation supérieure à celle habituellement relevée (1 285 m³ au lieu de 101 m³ en moyenne les années précédentes). La Lyonnaise des Eaux a accepté de mettre en oeuvre le dispositif Warsmann et d'appliquer une franchise du double de la consommation de référence. Elle accepte donc un dégrèvement sur la consommation d'eau à hauteur de 1 083 m³.

Pour la part assainissement, il n'existe pas de franchise. Dans ce cas, il est possible d'effectuer un dégrèvement portant sur la totalité de l'écart entre le dernier relevé et la consommation moyenne des années précédentes. La Lyonnaise des eaux conseille donc à la commune d'effectuer un dégrèvement sur 1 184 m³.

Monsieur Lenoir propose,

- D'accorder un dégrèvement sur la part assainissement de la facture n° 4686260-3 du 23 septembre 2013 de la SNC Le Balto à concurrence de 1184 m³.

Ce point est adopté à l'unanimité.

28°) Comptes administratifs 2013

Monsieur Lenoir propose une présentation fusionnée des comptes administratifs et des comptes de gestion 2013. Il remercie Monsieur Nicolas Dabet, trésorier de Tonnerre, de sa présence et l'invite, dans un premier temps, à présenter les comptes de gestion.

Monsieur Dabet prie les conseillers municipaux de bien vouloir excuser le retard avec lequel les comptes de gestion seront remis. Ils ne peuvent être approuvés pour le moment.

Recettes de fonctionnement

Monsieur Lenoir souligne la stabilité des ressources fiscales et des subventions et participations de l'Etat. En ce qui concerne les produits de gestion courante, on peut noter une augmentation d'environ 60 000 €, ce qui représente une hausse de 10 % due principalement à une meilleure fréquentation de nos services. Les produits exceptionnels en 2013 ne sont que de 63 868 € alors qu'en 2012 ils étaient de 924 068 €. Cette différence est due à la prime d'assurances de l'espace Bouchez. Enfin on peut noter une atténuation des charges grâce aux emplois aidés et globalement une certaine stabilité des recettes de fonctionnement.

Dépenses de fonctionnement

En ce qui concerne les charges à caractère général, l'évolution est normale en raison de l'augmentation des prix pratiqués par les fournisseurs (eau, gaz, etc.). Le transfert du conservatoire et la fermeture de l'espace Coeurderoy devraient permettre d'améliorer ce résultat l'année prochaine. On peut noter une stabilité de la masse salariale, qui est même en légère diminution. Le montant des intérêts est en baisse puisque la collectivité se désendette et les amortissements sont plutôt stables.

Monsieur Dabet souligne l'évolution de la capacité d'autofinancement nette sur quatre années dont le niveau est satisfaisant alors qu'elle était négative sur les années antérieures à 2010.

En ce qui concerne les principales dépenses d'investissement, il y a un tassement en 2013 du fait du marché couvert. Monsieur Lenoir précise que la position de la collectivité est claire. Les travaux ne démarreront que lorsqu'on aura les financements que l'on retrouve d'ailleurs dans les restes à réaliser. Les subventions arrivent en décalé, c'est le moins que l'on puisse dire.

Monsieur Dabet précise que le fonds de roulement est à un bon niveau, mais qu'il faut reconnaître qu'il est « plombé » par le déficit de 235 000 € de la ZAC des Ovis.

Madame Aguilar s'étonne de cette remarque et demande à Monsieur Dabet s'il n'y a pas un devoir de neutralité qui doit s'exercer.

Monsieur Lenoir précise que parler du déficit de 235 000 € de la ZAC des Ovis n'a rien à voir avec la politique, c'est un constat purement mathématique !

Madame Aguilar ajoute que l'on peut se poser la question de savoir pourquoi la municipalité n'a pas mené une politique agressive concernant la ZAC des Ovis. Pourquoi ne pas avoir développé la vente des parcelles de la Z.A. Il y avait des entreprises qui avaient postulé pour s'installer dans cette zone.

Monsieur Bonino souligne l'impossibilité de vendre ces terrains sur lesquels les fondations supérieures à 70 cm ne sont pas réalisables en raison de l'obligation de réaliser des fouilles.

Madame Aguilar ajoute que les fouilles seraient payées par l'acquéreur s'il y avait construction.

Monsieur Dabet est remercié et Monsieur Lenoir indique que l'on peut procéder au vote sur les comptes administratifs.

Monsieur Fourcade quitte la salle du conseil et Madame Lanoue prend la présidence de la séance.

- Budget principal

Nombre de personnes présentes et représentées	: 20
Ont voté contre	: 0
Se sont abstenus	: 2
Ont voté pour	: 18

- Budget du service de l'eau

Nombre de personnes présentes et représentées	: 20
Ont voté contre	: 0
Se sont abstenus	: 0
Ont voté pour	: 20

- Budget du service de l'assainissement

Nombre de personnes présentes et représentées	: 20
Ont voté contre	: 0
Se sont abstenus	: 0

Ont voté pour : 20

- Budget du service du cinéma

Nombre de personnes présentes et représentées : 20

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

Ont voté pour : 20

- Budget du service du camping

Nombre de personnes présentes et représentées : 20

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 2

Ont voté pour : 18

- Budget du service du centre social

Nombre de personnes présentes et représentées : 20

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

Ont voté pour : 20

- Budget du service de la Zac des Ovis

Nombre de personnes présentes et représentées : 20

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

Ont voté pour : 20

Monsieur Fourcade rejoint l'assemblée.

29a°) Affectation du résultat de fonctionnement 2013 – budget principal

Compte tenu des résultats constatés sur la balance générale du budget principal et la réalisation du budget principal établis comme suit :

Résultats	section de fonctionnement	section d'investissement
reportés 2012	66 177,13	-1 361 804,18
de l'exercice 2013	668 989,79	1 341 590,93
de clôture 2013	735 166,92	-20 213,25

et du déficit de financement des restes à réaliser sur l'exercice 2013 d'un montant de 664 588,22 € ;

Monsieur Lenoir propose,

- D'affecter l'excédent de fonctionnement 2013 du budget principal, sur le budget primitif 2014 de la façon suivante :

684 801,47 € à l'article 1068 de la section d'investissement 2014,
50 365,45 € en report à nouveau de la section de fonctionnement 2014.

- Que le déficit constaté de la section d'investissement soit inscrit en report à nouveau au compte 001 de la section d'investissement du budget primitif 2014.

Ce point est adopté à l'unanimité.

29b°) Affectation du résultat de fonctionnement 2013 – Budget de l'eau

Compte tenu des résultats constatés sur la balance générale et la réalisation du budget de l'eau établis comme suit :

Résultats	section de fonctionnement	section d'investissement
reportés 2012	70 109,63	-3 451,21
de l'exercice 2013	81 694,85	-7 993,86
de clôture 2013	151 804,48	-11 445,07

Monsieur Lenoir propose,

- D'affecter l'excédent de fonctionnement 2013 du budget de l'eau, sur le budget primitif 2014 de la façon suivante :

11 445,07 € à l'article 1068 de la section d'investissement 2014,
140 359,41 € en report à nouveau de la section de fonctionnement 2014.

- Que le déficit constaté de la section d'investissement soit inscrit en report à nouveau au compte 001 de la section d'investissement du budget primitif 2014.

Ce point est adopté à l'unanimité.

Monsieur Lenoir ajoute que c'est un résultat intéressant qui va permettre de mener un certain nombre de travaux en autofinancement avec le SIT.

29c°) Affectation du résultat de fonctionnement 2013 – Budget de l'assainissement

Compte tenu des résultats constatés sur la balance générale du budget principal et la réalisation du budget principal établis comme suit :

Résultats	section de fonctionnement	section d'investissement
reportés 2012	130 424,82	-105 249,04
de l'exercice 2013	57 620,98	51 537,57
de clôture 2013	188 045,80	-53 711,47

et du déficit de financement des restes à réaliser sur l'exercice 2013 d'un montant de 5 911,70 € ;

Monsieur Lenoir propose,

- D'affecter l'excédent de fonctionnement 2013 du budget de l'assainissement, sur le budget primitif 2014 de la façon suivante :

59 623,17 € à l'article 1068 de la section d'investissement 2014,
128 422,63 € en report à nouveau de la section de fonctionnement 2014.

- Que le déficit constaté de la section d'investissement soit inscrit en report à nouveau au compte 001 de la section d'investissement du budget primitif 2014.

Ce point est adopté à l'unanimité.

Monsieur Lenoir indique que c'est un résultat qui va permettre d'envisager l'extension de certains réseaux, favorisant ainsi le raccordement de certains Tonnerrois à notre station d'épuration.

29d°) Affectation du résultat de fonctionnement 2013 – Budget du camping

Compte tenu des résultats constatés sur la balance générale et la réalisation du budget du camping établis comme suit :

Résultats	section de fonctionnement	section d'investissement
reportés 2012	-31 287,71	6 186,86
de l'exercice 2013	-6 070,95	2 882,73
de clôture 2013	-37 358,66	9 069,59

Monsieur Lenoir propose,

- D'affecter le déficit de fonctionnement 2013 du budget du camping, sur le budget primitif 2014 de la façon suivante :

37 358,66 € en report à nouveau de la section de fonctionnement 2014.

- Que l'excédent de la section d'investissement de 9 069,59 € soit inscrit en report à nouveau au compte 001 de la section d'investissement du budget primitif 2014.

Monsieur Lenoir précise que la stratégie retenue consiste à laisser filer le déficit encore sur deux ans puis ce déficit sera résorbé par les revenus versés par Sogeval. Ensuite, le budget annexe deviendra excédentaire.

Ce point est adopté à la majorité (deux abstentions).

29e°) Affectation du résultat de fonctionnement 2013 – Budget du cinéma

Compte tenu des résultats constatés sur la balance générale du budget principal et la réalisation du budget principal établis comme suit :

Résultats	section de fonctionnement	section d'investissement
reportés 2012	-6 465,63	-62 884,59
de l'exercice 2013	6 465,63	71 696,09
de clôture 2013	0,00	8 811,50

Monsieur le maire propose,

- Que l'excédent d'investissement de 8 811,50 € soit inscrit en report à nouveau au compte 001 de la section d'investissement du budget primitif 2014.

Monsieur Lenoir précise que la subvention d'équilibre s'élève à 59 071,90 € au lieu de 69 000 € prévus initialement au budget.

Ce point est adopté à l'unanimité.

29f°) Affectation du résultat de fonctionnement 2013 – Budget centre social

Compte tenu des résultats constatés sur la balance générale et la réalisation du budget du centre social établis comme suit :

Résultats	section de fonctionnement	section d'investissement
reportés 2012	0,00	4 923,80
de l'exercice 2013	-38 123,14	-260,34
de clôture 2013	-38 123,14	4 663,46

et du déficit de financement des restes à réaliser sur l'exercice 2013 d'un montant de 2 449,84 € ;

Monsieur Lenoir propose,

- Que le déficit constaté de la section de fonctionnement soit inscrit en report à nouveau au compte 002 de la section de fonctionnement du budget primitif 2014,
- Que l'excédent constaté de la section d'investissement soit inscrit en report à nouveau au compte 001 de la section d'investissement du budget primitif 2014.

Monsieur Lenoir ajoute que la subvention d'équilibre initialement prévue était de 320 000 € mais que le besoin a finalement été supérieur. Le déficit de 38 123,14 € sera reporté à nouveau.

Ce point est adopté à l'unanimité.

29g°) Affectation du résultat de fonctionnement 2013 – Budget Zac des Ovis

Compte tenu des résultats constatés sur la balance générale et la réalisation du budget de la Zac des Ovis établis comme suit :

Résultats	section de fonctionnement	section d'investissement
reportés 2012	0,00	-180 449,12
de l'exercice 2013	0,00	-54 551,39
de clôture 2013	0,00	-235 000,51

Monsieur Lenoir propose,

- Qu'aucune affectation de résultat ne soit effectuée sur le budget primitif 2014 de la Zac des Ovis,
- Que le déficit constaté de la section d'investissement soit inscrit en report à nouveau au compte 001 de la section d'investissement du budget primitif 2014.

Ce point est adopté à l'unanimité.

Monsieur Fourcade suspend la séance pour une pause de cinq minutes.

Les débats reprennent à 22 heures 50.

30°) Débat d'orientation budgétaire

Monsieur le maire expose les données permettant l'organisation du débat d'orientations budgétaires pour 2014 en précisant qu'il ne s'agit pas

d'un débat de campagne électorale. Il souhaite que cette règle s'applique à tout le monde.

« Vous le savez, ce débat d'orientation budgétaire est obligatoire. Il sert à vous informer sur la situation économique et financière de notre ville. Il sert à vous aider à prendre des décisions lors du vote du budget primitif.

Pour moi, il ne saurait être un instrument de campagne électorale. Comme je l'ai déjà dit : jusqu'au dernier jour de ce mandat, c'est la gestion de la collectivité qui est la priorité et je souhaite que cette règle s'applique à tout le monde.

Le DOB a lieu aujourd'hui parce que l'évolution récente de l'intercommunalité ne nous permettait pas d'avoir tous les éléments pour envisager un vote avant cette date. Dans tous les cas, j'ai voulu (nous avons voulu) ce débat aujourd'hui seulement, car il me paraît (il nous paraît) normal que la nouvelle équipe municipale prépare et vote le budget primitif après les élections. Vous avez le document sous les yeux et je vais être le plus court possible.

Au plan macro économique, si la zone euro est sortie de la récession, la reprise paraît encore bien fragile. On parle d'embellie dans les médias aujourd'hui mais il faut rester prudent. Ce scepticisme repose sur la faiblesse des dépenses d'investissement. En fait, il s'agit plus d'une stabilisation de la situation. La demande intérieure sera certainement molle en 2014. Le commerce extérieur est toujours à l'arrêt. Les exportations sont insuffisantes et risquent de le rester.

L'effort budgétaire du pays passera principalement par la maîtrise des dépenses publiques.

Les collectivités locales devront participer à l'effort de redressement des comptes publics. Les transferts de l'Etat seront diminués. La baisse de la DGF est annoncée.

L'effort qui sera demandé aux collectivités publiques sera sans précédent. Je le répète, attendons nous à un effort sans précédent.

Compte tenu de ces éléments, les grandes orientations 2014 qui me paraissent s'imposer sont :

- une baisse des taux des impôts locaux*
- un budget de fonctionnement pour préparer l'avenir*
- une priorité aux investissements.*

Concernant la fiscalité, vous constatez comme moi (page 11) que les taux qui pèsent sur les habitants et les entreprises de Tonnerre sont très élevés. Nous savons tous que Tonnerre, ville centre, doit assumer des charges de centralité. Cependant l'augmentation des taux n'est pas envisageable. Il faudra donc trouver des économies, mutualiser, réorganiser. Je souligne qu'au cours de ce mandat, les taux ont été maintenus.

Une remarque particulière, car c'est un point positif, sur la Tascom (taxe sur les surfaces commerciales) qui a beaucoup augmenté entre 2011 et 2013. En effet, la zone de Chalandise de la ville s'est étendue. Ce point positif méritait d'être souligné.

Sur l'endettement, je retiens la baisse de la dette financière par l'impôt. La ville doit continuer à se désendetter. Je retiens le transfert et la vente de la ZA de Vauplaine. Je m'inquiète du poids de l'encours de la ZA des Ovis. Pour moi c'est un risque majeur, je le dis comme je le pense !

Le niveau de la masse salariale a été maintenu. La capacité d'autofinancement négative en 2008 est maintenant positive. Il faudra poursuivre les efforts entrepris pour maintenir un niveau d'investissement suffisant.

Les dossiers prioritaires sont :

- le marché couvert,*
- la vidéosurveillance,*
- l'école maternelle des Prés-Hauts,*
- la salle polyvalente (600 000 € inscrits et financés)*
- le programme de voirie,*
- le programme sur Saint-Pierre,*
- l'aménagement des terrains rue de la Bonneterie,*
- la rénovation du centre-ville et la lutte contre l'habitat insalubre,*
- la participation au financement de la caserne de pompiers.*

Au sujet de la caserne des pompiers et donc du SDIS, il n'y aura pas d'augmentation du contingent d'incendie, pour la première fois depuis 1994. Nous avons été un peu entendus me semble t'il : les notions de population et de potentiel fiscal sont retenues.

Voilà rapidement les compléments d'information que je souhaitais vous apporter. »

Monsieur Fourcade laisse la place au débat.

Madame Aguilar indique qu'il est bien de préciser que la baisse des impôts locaux « va de pair » avec les taxes qui vont être mises en route par la communauté de communes. En ce qui concerne la redevance incitative elle espère que les montants ne seront pas plus élevés que le coût actuel pour les Tonnerrois.

Monsieur Robert précise qu'en ce qui concerne les habitants de Tonnerre, cela ne devrait pas entraîner d'augmentation. La taxe « ordures ménagères » était basée sur du foncier alors que la taxe incitative est plus juste puisque basée sur le nombre de personnes du foyer. Elle ne sera pas la même pour tous puisqu'il y a plusieurs zones :

- une zone rurale

- la ville de Tonnerre où il y a le ramassage des sacs jaunes au porte à porte, une fois par semaine
- une zone habitat collectif, collectée le vendredi. Il faut reconnaître que dans ce cas le ramassage est plus facile que pour les fermes isolées par exemple.

Monsieur Robert ajoute que la ville de Tonnerre a toujours retenu le principe de ne pas pénaliser les habitants en zone collective. D'autre part, il faudra veiller à ce que Domany ait bien un service de propreté.

Monsieur Grillet souligne qu'il n'y a rien de nouveau et qu'en l'occurrence il n'y a pas de transfert. On est au-delà du budget communal !

Monsieur Lenoir précise que la taxe pour les ordures ménagères est un impôt alors que la redevance incitative n'en est pas un. Elle ne doit pas entrer dans notre débat sur la fiscalité.

Monsieur Fourcade attire l'attention de chacun sur le fait que la fiscalité pèse sur les habitants de Tonnerre et que les futurs élus locaux devront veiller à ne pas augmenter les impôts. Il ajoute qu'en raison du transfert de charges vers la communauté de communes, il faudrait même envisager de les baisser.

Monsieur Lenoir ajoute que l'on peut même envisager la baisse globale des taux d'imposition.

Monsieur Grillet demande à Monsieur Lenoir depuis combien de temps il n'y a pas eu de baisse des impôts.

Monsieur Fourcade répond que depuis 1981, il n'a pas le souvenir que cela soit arrivé.

Monsieur Lenoir indique que deux taxes l'interpellent : la taxe d'habitation et la contribution foncière des entreprises. Il indique que si on veut que Tonnerre retrouve sa compétitivité économique, il faudra regarder ses contributions avec intérêt et les baisser si c'est possible.

Madame Lanoue prend à son tour la parole :

« Je voudrais profiter de ce débat d'orientation budgétaire pour exprimer ma satisfaction, en cette fin de mandat, quant à mon impression du « travail accompli ».

Lorsque nous avons repris les rênes en 2008, la situation financière n'était pas florissante. En effet, nous étions menacés d'une mise sous tutelle par le Préfet, si nous ne redressions pas la barre en matière budgétaire.

Ce fut chose faite au fur et à mesure des budgets présentés. La collectivité, grâce à une gestion rigoureuse, a réussi son pari de réduire l'endettement tout en maintenant un niveau d'investissements important. La

ville avait également souffert d'un retard considérable dans ce domaine. A noter que des investissements peu judicieux en matière d'achat de terrains destinés à la construction d'un lotissement irréalisable car soumis à des fouilles dispendieuses, aura encore des répercussions sur les budgets à venir.

Bien évidemment, ce redressement de la situation financière de la collectivité, a nécessité un effort de tous les services. Les personnels ont optimisé les moyens mis à leur disposition pour assurer aux Tonnerrois des prestations de qualité. J'en veux, entre autre, pour preuve la prise en charge de la jeunesse au niveau sportif, culturel, social et professionnel avec l'ouverture sur Tonnerre de l'école de la deuxième chance de l'Yonne, présidée par mes soins puisque gérée par une association.

Au terme de ma longue carrière municipale, commencée en 1975, je voudrais insister sur l'enrichissement que m'ont apporté les Tonnerrois. Je les ai côtoyés et accompagnés dans différentes structures : le conservatoire, le centre social, les écoles, les associations. Enrichissement que m'ont apporté les personnels par leurs compétences et leur disponibilité mises au service de notre politique. Je les en remercie très sincèrement. Enfin enrichissement au sein d'une équipe responsable où il m'a fallu parfois batailler pour faire avancer certains projets, mais c'est sans doute là que j'ai puisé l'énergie dont un élu doit faire preuve. Ce n'est pas André Fourcade qui dira le contraire et je lui adresse au nom de l'amitié que nous partageons depuis de nombreuses années des remerciements pour la confiance qu'il m'a accordée.

Enfin, je souhaite que la nouvelle équipe, à qui les Tonnerrois vont confier la gestion de leur ville et qui va trouver une situation financière saine avec des projets structurants, poursuive la dynamique que nous avons enclenchée en travaillant de concert avec les élus de la communauté de communes Le Tonnerrois en Bourgogne. »

Monsieur Fourcade exprime devant les membres du conseil municipal et devant le public présent, sa reconnaissance envers Madame Lanoue pour toute l'énergie et la constance dont elle a fait preuve durant tout son mandat.

Après en avoir débattu, le conseil municipal,

- Acte que le débat sur les orientations budgétaires 2014 s'est tenu.

31°) Ouverture de crédits d'investissement avant vote du budget primitif 2014

Conformément à l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (masse des crédits), non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Cette autorisation précise le montant et l'affectation des crédits.

Monsieur Lenoir propose,

- D'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget principal et des budgets annexes 2014 de la ville de Tonnerre selon les tableaux ci-dessous :

BUDGET PRINCIPAL		
Opération	Intitulé	Montant
0155	Acquisition de matériel de voirie (vidéoprotection et signalétique)	100 000,00 €
0157	Matériel espaces verts	500,00 €
0160	Acquisition matériel de transport	20 000,00 €
0163	Travaux divers bâtiments	43 000,00 €
0164	Marché couvert	20 000,00 €
0190	Réfection de chaussées	13 100,00 €
0191	RHI	20 000,00 €
0204	Informatique	13 000,00 €
0283	Immeuble rue François Mitterrand	3 600,00 €
0285	Médiathèque	2 000,00 €
TOTAL		235 200,00 €
Budget d'investissement n-1 (hors chapitres 16 et 18)		5 814 695,74 €
% d'ouverture de crédits		4,04%

BUDGET EAU		
Opération	Intitulé	Montant
1027	Branchements plomb et compteurs	3 700,00 €
ch. 27	TVA - Opération financière	1 800,00 €
1034	Extension réseau	5 400,00 €
TOTAL		10 900,00 €
Budget d'investissement n-1 (hors chapitres 16 et 18)		217 371,21 €

BUDGET ASSAINISSEMENT		
Opération	Intitulé	Montant
2048	Extension de réseau	12 300,00 €
TOTAL		12 300,00 €
Budget d'investissement n-1 (hors chapitres 16 et 18)		312 348,04 €
% d'ouverture de crédits		3,94%

Monsieur Lenoir ajoute qu'il s'agit de crédits budgétaires exprimés de façon très succincte pour ne pas gêner le vote du budget par la nouvelle équipe municipale.

Ce point est adopté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- Salle du conseil municipal suite aux travaux réalisés dans la mairie

Madame Aguilar souhaite savoir ce que sont devenus les tableaux qui étaient installés dans la salle du conseil municipal avant les travaux.

Monsieur Demagny indique que l'ensemble du patrimoine appartient au musée et à la collectivité. Ces tableaux ont fait l'objet d'un recèlement et se trouvent dans les réserves du musée. La municipalité actuelle a souhaité privilégier le côté simple et sobre pour la salle du conseil municipal.

Madame Aguilar répond qu'elle trouve dommage que les Tonnerrois ne puissent pas profiter de ces magnifiques tableaux et ajoute qu'elle sera ravie de les remettre en place si elle est élue.

- Rôle des élus

Monsieur Demagny prend la parole.

« Il s'agit aujourd'hui du dernier conseil municipal pour quelques collègues qui nous quittent.

Je voudrais saluer deux de nos éminents collègues, auxquels nous voudrions rendre un hommage particulier, je veux parler d'André Fourcade et de Bernadette Lanoue. Je prendrai un ton plutôt solennel et je vais me placer sous le regard de Marianne, ici éclairée, dans cette salle du conseil municipal.

En 1875-77, lorsque les Républicains sont majoritaires en France, il existe un vaste mouvement populaire qui porte cette initiative républicaine. En 1884, une des premières lois républicaine est de donner un statut fort à la représentation communale : un maire et un conseil municipal élu au suffrage universel. Cela favorise la construction des bâtiments « mairie et école ». Et en 1889, centenaire de la révolution française, Jules Grévy, président de la République invite à l'Elysée tous les maires de France à un vaste banquet républicain. On le voit, la République est avant tout municipale : c'est son assise, son fondement. Le maire et son conseil municipal, c'est un lien entre ce mouvement vraiment populaire : les gens et les institutions républicaines. Le rôle des élus municipaux est d'être « tisseur de liens ».

Comment ne pas voir dans l'action d'André Fourcade et de Bernadette Lanoue dans ce conseil, à la tête de la mairie, dans la ville, une des meilleures illustrations de cette volonté de tisser ces liens, tels que l'ont voulu les Républicains : relier la vie des gens à la réalité politique.

Je voudrais, André et Bernadette, rendre un hommage particulier à la profondeur de votre engagement au service du bien commun afin de permettre à chacun des Tonnerrois de trouver sa place dans la cité.

André Fourcade, tu t'es engagé à la mairie de Dannemoine puis au sein du conseil municipal en 1989, pour devenir maire de Tonnerre en 1998.

Je retiens de ta présence des axes forts, auxquels je voudrais rendre hommage :

D'abord et sans équivoque, le sens de l'intérêt général. En dehors des partis, des corporatismes, sous toutes ses formes, tu as toujours su avoir le regard « au-dessus », su prendre de la distance par rapport aux intérêts particuliers, pour essayer de penser les choses avec recul, globalement, offrant par cette approche, forcément, une prise à des critiques.

Je pense particulièrement ici, à l'école. J'apprécie particulièrement ces réflexions sur le système scolaire que tu as partagées au sein de ce conseil. Il dépasse le regard de l'enseignant que tu es, pour ouvrir sur le problème de fond que l'école rencontre : le décrochage scolaire.

Le sens du travail approfondi toujours. En toute discrétion, consciencieusement, rigoureusement, tu as mis ta puissance de travail au service de tous. Dialoguant, cherchant, te faisant conseiller dans les domaines que tu ne maîtrisais pas. Tu n'as pas compté tes heures afin de produire un travail de recherche cohérent, approfondi, pour répondre aux nécessaires évolutions de notre collectivité : quel travail fourni entre, en 1989 à Dannemoine et en 2014, à l'heure de la nouvelle communauté de commune Le Tonnerrois en Bourgogne. Que de compétences a-t-il fallu développer pour le président de pays notamment, afin d'appréhender ces nouvelles structures et leurs modes de fonctionnement et pour agir !

Mais cette qualité est liée chez toi à une autre qualité. C'est cette volonté « pédagogique » non de tout faire « à la place de » mais de laisser à chacun la possibilité « de faire sa part ». « Quand un homme a faim, mieux vaut lui apprendre à pêcher que de lui donner un poisson » serait une devise à reprendre pour ton compte. Toujours prêt à nous aiguiller, à te mettre au service d'un projet porté par un collègue, à te mettre au service d'un Tonnerrois dans la difficulté, mais toujours le respecter, ne pas faire à sa place ! Cela ne pourrait se faire sans cette immense confiance que tu as, par principe, en chaque être humain.

Bernadette Lanoue, tu t'es engagée au sein du conseil municipal en 1975. Comme tu nous l'as dit, tu étais la benjamine de l'équipe. Je voudrais particulièrement rendre hommage à ton action, marquée par le sens du service qui fait que chacun d'entre-nous sait nous pouvons compter sur toi Bernadette. Nous apprécions particulièrement ce souci constant que tu as de trouver la meilleure réponse possible aux Tonnerrois, de faire que jamais, la collectivité ne démérite. Pas simplement dans des discours, mais au travers d'actes concrets.

Evidemment, cela est lié à une autre de tes qualités, ta disponibilité. Une présence constante comme première adjointe, discrète et rassurante, fondée sur l'écoute attentive des uns et des autres. Pour preuve, ce cahier de

notes que tu as toujours sur toi, où tu reprends chaque échange, chaque réunion de travail : il nous montre l'attention que tu portes à chacun par rapport à son cheminement.

Mais je suis aussi touché par un trait particulier qui est lié à la disponibilité, à l'écoute. Il s'agit de cette attention aux plus petits, aux plus pauvres. Je comprends bien que, pour toi, on ne peut pas envisager un réel développement local si on ne prend pas en compte le fait que personne ne doit rester au bord du chemin.

Mais le trait commun entre vous, Bernadette et André, le plus prégnant, c'est certainement le désintéressement. A l'heure où il est de bon ton de critiquer le politique, je sais comment vous avez le sens moral de bien différencier vos affaires et les biens publics.

Vous avez su tisser entre les Tonnerrois et la mairie, des liens nombreux et solides par votre action. Le contenu de ces liens est marqué par des valeurs que vous avez enracinées : sens de l'intérêt général, sens du service, sens du travail approfondi, confiance, disponibilité, écoute et désintéressement.

Je vis particulièrement ce moment comme le passage aujourd'hui de relais, d'une génération à une autre. Je considère l'action et la philosophie qui vous ont animés pour conduire cette action, comme un héritage qui résonne en nous comme une feuille de route, une exigence.

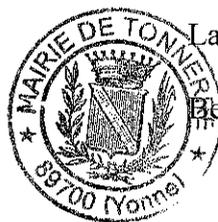
Votre engagement au service des autres constitue pour nous un repère clair que nous aurons à porter pour l'avenir.

Les Tonnerrois vous sont reconnaissants du travail accompli.

*Pour conclure, en un seul mot, à la hauteur de votre simplicité :
Merci ! »*

Monsieur Fourcade clot ce dernier conseil municipal de son mandat en disant : « On a bien travaillé, continuez – Je vous aime ! ».

La séance est levée à 23 heures 30.



La secrétaire de séance

Bernadette Danoue